

DECRET N° 70/47 du 23/2/70
portant détachement de M. MOUMBOUNOU Jean-Michel, Administrateur
des S.A.F. à la Société de Développement Régional de la Vallée
du Niari et de Jacob.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
Président du Conseil d'Etat,

Sur la proposition du Vice-Président du Conseil d'Etat ;
Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130 du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63/264 du 12 Août 1963, rectifié par le
décret n° 67/234 du 17 Août 1967 portant nomination de M. MOUMBOU-
NOU Jean-Michel en qualité de Commissaire Général au Plan ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- M. MOUMBOUNOU Jean-Michel, Administrateur des S.A.F.,
est placé en position de détachement auprès de la Société de Déve-
loppement Régional de la Vallée du Niari et de Jacob (SODENICOB),
pour/exercer les fonctions de Directeur Général.

ARTICLE 2.- La contribution budgétaire aux versements à pension à
la Caisse des retraites de la République Populaire du Congo sera
assurée sur les fonds de la Société de Développement Régional de
la Vallée du Niari et de Jacob (SODENICOB).

Article 3.- Le présent décret qui abroge le décret n° 63/264 du 12
Août 1963 susvisé, prendra effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 23 Février
1970

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat, chargé
du Plan et de l'Administration du Territoire

Commandant M. N'GOUABI.

Commandant A. RAOUL.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail,

Le Ministre des Finances et du Budget,

E. MATINGOU.-

Me A. MOUDILENO-MASSENGO.-